

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL
RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UNE STATION DE VELOS EN LIBRE-SERVICE
(Comptes 620.501.71 – 620.661.01)**

1. BUT DE LA DEPENSE

Dans l'objectif d'un développement de la mobilité douce et, en l'absence de transports publics, d'un rabattement facilité sur la station de la Jonction, nous proposons d'ouvrir une station Velopass couverte dans le quartier de Bel-Air. Le coût de cette installation est estimé à environ Fr. 78'000.-, y.c. les vélos et les raccordements aux services nécessaires ainsi que l'abri. L'AGGLO, conformément à sa toute nouvelle directive sur le subventionnement des mesures du plan directeur, va prendre en charge (à hauteur de 50%) le financement de ces stations dans les Communes membres et ainsi avoir un développement uniforme et stratégique de ce service au sein des Communes de l'Agglomération. Les coûts liés à l'exploitation des stations seront pris en charge par des sponsors. Cependant, les Communes couvrent solidairement les éventuels déficits après déduction des montants mis à disposition par les sponsors.

De plus, après une visite sur place avec une représentante de l'AGGLO, le directeur de Velopass et la Commune de Marly, tout le monde est tombé d'accord sur l'emplacement de la future station proposée dans ce message.

Dans cet objectif, le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder pour la réalisation de cette station un montant de :

- Station Velopass (6 vélos et 8 bornes)	Fr.	55'000.-
- Couvert à vélos	Fr.	11'000.-
- Raccordements électriques	Fr.	4'000.-
- Frais de procédure	Fr.	300.-
- Divers et imprévus	Fr.	1'000.-
<hr/>		
Total HT	Fr.	71'300.-
- TVA 8%	Fr.	5'704.-
<hr/>		
Total TTC	Fr.	77'004.-
Investissement total demandé	Fr.	78'000.-

Les membres de la Commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie ont préavisé favorablement et à la majorité ce message.

2. **FINANCEMENT**

2.1 <u>Coût:</u>			Fr. 78'000.00
2.2 <u>Couverture:</u> cette dépense sera financée par l'emprunt			
2.3 <u>Subvention:</u> subvention estimée de l'Agglo	Fr.	39'000.00	

3. **FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

3.1 <u>Amortissement de la dette:</u>	15%	Fr. 39'000.00	Fr. 5'850.00
3.2 <u>Intérêt de la dette:</u>	3%	Fr. 39'000.00	Fr. 1'170.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u>	500.-		

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire

Jean-Pierre HELBLING

Luc MONTELEONE

Annexe 1 : plan de situation

Annexe 2 : document complémentaire sur le concept global (*sera transmis dès que possible par courrier électronique*)

